

# Droit au Logement

Fédération Droit Au logement – 29 Avenue Ledru-Rollin 75012 Paris  
tél : 01 40 27 92 98 • 06 36 30 64 37 • <http://www.droitaulogement.org/>

## COMMUNIQUÉ DU DAL

*Paris le 22 décembre 2023*

### **La Loi Darmanin est aussi une attaque contre le droit au logement !**

Balayant les principes de solidarité ancrés dans notre histoire commune, la loi Darmanin s'attaque aussi au droit au logement :

#### **Interdiction d'hébergement :**

- Elle interdit l'hébergement de certaines catégories de migrants, remettant en cause le principe d'accueil de toute personne sans abris, quelle que soit leur situation administrative. Cette mesure condamne à la rue et à la descente aux enfers, aux marchands de sommeil, aux trafics d'être humain, tels que la prostitution ou l'esclavage domestique...

#### **Suppression de l'ALF et de l'ALS de 2 ans 1/2 à 5 ans pour les personnes régularisées :**

- Elle interdit à une famille de percevoir l'allocation logement familiale - ALF - et à un célibataire de percevoir l'allocation logement de solidarité - ALS, pendant 5 ans après l'obtention d'un 1er titre de séjour s'il ou elle ne travaille pas et pendant 2 ans 1/2 s'il ou elle travaille.

Cette dernière mesure rend quasi impossible l'accès à un logement locatif privé d'une surface suffisante pour percevoir l'allocation logement. En effet, l'allocation logement est destinée aux ménages ayant des revenus modestes. Les migrants récemment régularisés qui exécutent des emplois sous-qualifiés sont mal rémunérés. Ils ne disposent pas de garant. La non-éligibilité à cette prestation leur ferme la porte d'un logement dans le secteur privé. Là aussi, la rue et les marchands de sommeil les guettent.

#### **Suppression de l'APL de 3 mois à 5 ans pour les personnes régularisées :**

- Pour l'obtention de l'APL, versée aux locataires d'un HLM, d'un CROUS, d'une résidence sociale ou d'un logement conventionné privé, le délai d'obtention de l'APL pour les salariés régularisés ou les étudiants étrangers est de 3 mois. Il reste de 5 ans pour les étrangers régularisés sans emploi.

Rappelons qu'il est encore plus difficile d'accéder à un logement social qu'à un logement locatif privé. L'attente moyenne est de plus de 6,5 ans pour les demandeurs HLM en France, de 10 à 11 ans en île de France et de plus de 20 ans à Paris ... Il ne s'agit donc pas d'un cadeau.

#### **DALO et DAHO supprimés pendant 5 ans pour les étrangers régularisés :**

- Là aussi, c'est une rupture nette dans l'égalité des droits, principe constitutionnel.

Les migrants, qui font partis des plus mal lotis et sont en grand nombre à la rue ou chez des marchands de sommeil, ne pourront pas déposer de DALO pour un relogement, ou un DAHO pour un hébergement stable moins de 5 ans après l'obtention d'un titre de séjour.

Abandonnant les migrants aux morsures et aux dangers de la rue, les jetant aux mains des pires marchands de sommeil, et reprenant sans complexe les revendications de l'extrême-droite, le volet logement de la loi Darmanin comme l'ensemble de la loi est à abroger et à jeter aux poubelles de l'histoire...

**C'est pourquoi, après l'adoption de la loi Kasbarian, du décret autorisant la location de logements en sous-sol, d'un budget logement qui continue à sabrer les APL, la production de logements HLM et les droits des locataires, le non-respect de la loi DALO et du droit à l'hébergement, la stigmatisation et la répression des habitants des quartiers populaires, la politique de démolition des HLM, Droit Au Logement appelle à manifester devant le ministère du logement :**

**Lundi 25 décembre à partir de 15h  
devant le 244 Bd St Germain  
En guise de Noël des mal-logés et des sans-logis  
ce sera « les sapins de la colère ! »**

**Un toit c'est un droit !**